



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie – 3^{ème} trimestre 2022

Au 3^{ème} trimestre 2022, l'activité économique de la région progresse malgré un contexte économique moins favorable. La très grande majorité des indicateurs témoignent d'une amélioration indéniable et certains, comme l'emploi ou les créations d'entreprises, atteignent des niveaux record. Quelques nuages apparaissent cependant à l'horizon avec la stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi et un fort rebond des défaillances d'entreprises suite à la crise sanitaire.

EMPLOI

Au 3^{ème} trimestre 2022, l'emploi salarié privé continue sa progression dans la région malgré un contexte moins favorable. C'est notamment le cas de l'activité intérimaire qui progresse plus fortement que l'emploi classique. A l'inverse, l'emploi public recule légèrement. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche continue lui aussi de progresser.

Le nombre de demandeurs d'emploi se stabilise en Occitanie, de même qu'au niveau national. La situation est variable selon les profils : les personnes inscrites en catégorie A et les séniors connaissent une embellie, tandis que les personnes en catégories B et C et les jeunes comptent davantage d'inscrits qu'au trimestre précédent. Le taux de chômage diminue de 0,1 point et s'établit désormais à 8,7%.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Ce trimestre, plus de 50 000 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage dans la région, un niveau record. La forte hausse du nombre d'apprentis observée depuis la réforme de l'apprentissage de 2018 se poursuit donc. Tous les secteurs d'activité profitent de cette hausse.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Près de 25 000 entreprises ont été créées dans la région au 3^{ème} trimestre 2022, un nombre record. La hausse a été observée dans l'ensemble des secteurs d'activité et plus particulièrement l'industrie.

D'un autre côté, le nombre de défaillances a presque doublé en une année. Après avoir été fortement freinées en raison des aides aux entreprises accordées lors de la crise sanitaire, les défaillances enregistrent un fort rebond depuis un an. Elles restent cependant toujours à un niveau inférieur à celui d'avant-crise.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le recours au chômage partiel diminue très fortement ce trimestre dans tous les secteurs d'activités. Le nombre d'heures indemnisées a ainsi été divisé par 2 sur un trimestre et par près de 10 par rapport au même trimestre de 2021. Cela poursuit la tendance observée depuis la levée des restrictions liées à la crise sanitaire. Par ailleurs, le nombre d'établissements et de salariés impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi ou une rupture conventionnelle collective est en baisse.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Avec 192 000 bénéficiaires en Occitanie, le recours au RSA diminue légèrement sur un an. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité progresse sur la période et atteint près de 484 000 personnes au 3^{ème} trimestre 2022.

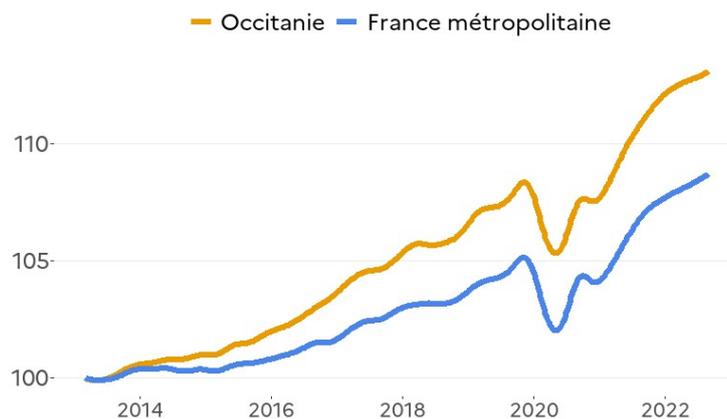
Emploi salarié et intérimaire

En Occitanie, à la fin du 3^{ème} trimestre 2022, la région compte près de 2 163 000 emplois. C'est 6 700 emplois de plus par rapport au trimestre précédent, soit une hausse de 0,3%. Sur un an, 40 300 emplois ont été créés dans la région (+1,9%). L'emploi poursuit sa progression à un rythme relativement stable. Il atteint ainsi des niveaux jamais vus par le passé. A titre de comparaison, la progression de l'emploi en France métropolitaine est de +0,4% sur le trimestre et de +1,6% sur un an.

Ce trimestre, le secteur privé enregistre une hausse de l'emploi (+0,5%) tandis que le secteur public perd des postes (-0,2%). Dans le privé, environ 7 800 emplois ont ainsi été créés alors que 1 100 postes ont été détruits dans le public. La dynamique d'emploi en Occitanie est assez semblable à celle observée au niveau national, où les évolutions de l'emploi dans le public et le privé sont cependant légèrement plus importants (respectivement +0,6% et -0,3%).

L'emploi salarié progresse dans l'industrie (+0,7%), les services marchands (+0,6%) et la construction (+0,5%) mais recule dans les services non-marchands (-0,1%) et davantage dans l'agriculture (-1,7%). En revanche, sur un an, tous les secteurs ont connu une hausse de l'emploi.

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 1^{er} trimestre 2013)



	T1 2013	T3 2022	Évolution trimestrielle
Privé	100	115,2	+0,5 %
Public	100	107,1	-0,2 %
Occitanie	100	113,1	+0,3 %
Privé	100	110,4	+0,6 %
Public	100	103,1	-0,3 %
France métropolitaine	100	108,7	+0,4 %

Source : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au T3 2022

Secteur d'activité	Emplois totaux (T3 2022)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T3 2022)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	30 680	-1,7 %	+0,4 %	340	-2,3 %	-3,1 %	1,1 %
Construction	145 480	+0,5 %	+1,1 %	14 060	+1,8 %	-0,1 %	9,7 %
Industrie	245 120	+0,7 %	+2,2 %	15 950	+1,2 %	+10,9 %	6,5 %
Tertiaire marchand	980 060	+0,6 %	+3,4 %	23 140	+1,3 %	+6,1 %	2,4 %
Tertiaire non-marchand	761 640	-0,1 %	+0,2 %	3 880	-6,1 %	+7,2 %	0,5 %
Total Occitanie	2 162 990	+0,3 %	+1,9 %	57 370	+0,9 %	+5,8 %	2,7 %
Total France métropolitaine	26 135 460	+0,4 %	+1,6 %	797 540	+1,9 %	+2,8 %	3,1 %

Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi. Dares – Emploi intérimaire.

Sur un trimestre, l'emploi intérimaire gagne 480 postes (+ 0,9%) et contribue ainsi favorablement à l'évolution de l'emploi. Dans le même temps, l'emploi hors intérim gagne 6 180 postes (+0,3%). La hausse de l'emploi intérimaire est concentrée dans les mêmes secteurs qui ont connu une hausse de l'emploi total ce trimestre : construction, services marchands et industrie. La construction reste par ailleurs le secteur ayant le taux de recours à l'intérim le plus élevé (9,7%) devant l'industrie (6,5%). Sur un an, parmi les 40 300 emplois créés en Occitanie, 3 100 sont des postes intérimaires.

Au 3^{ème} trimestre 2022, le taux de recours à l'intérim augmente légèrement à 2,7%.

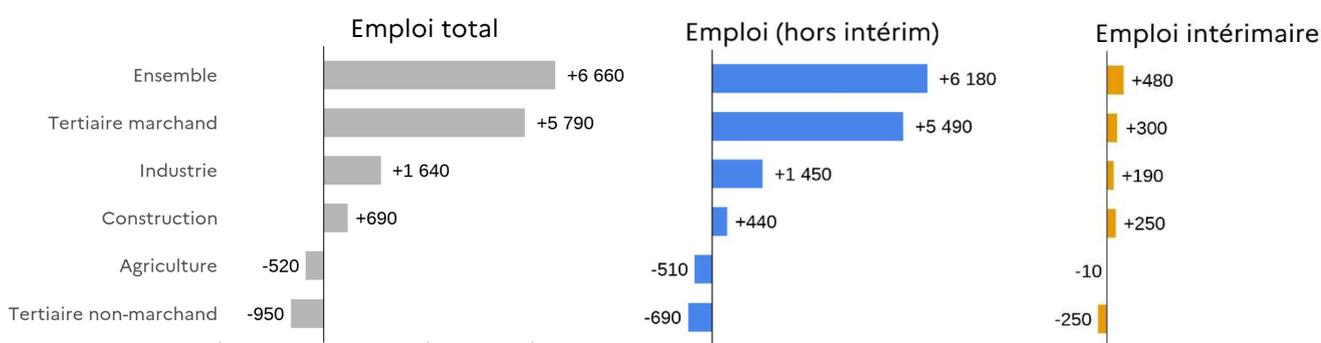
Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au T3 2022



Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi. Dares – Emploi intérimaire.

Déclarations préalables à l'embauche (jeunes)

En Occitanie, au 3^{ème} trimestre 2022, l'URSSAF régionale a enregistré 95 170 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois pour des salariés de moins de 26 ans. Ce nombre est en progression sur un an avec une augmentation de 9,7%. Au total depuis le début de l'année 2022, près de 187 000 déclarations ont été enregistrées pour ce public soit 24 000 de plus qu'en 2021. La région suit ainsi la tendance nationale mais avec une dynamique légèrement plus faible.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois pour les moins de 26 ans au 3^{ème} trimestre 2022

	Nombre de déclarations au T3 2022	Évolution annuelle	Cumul 2021 (T1 - T3)	Cumul 2022 (T1 - T3)	Évolution annuelle du cumul
Occitanie	95 170	+9,7 %	162 840	186 840	+14,7 %
France métropolitaine	1 121 660	+10,5 %	1 843 230	2 142 880	+16,3 %

Source : URSSAF Occitanie

Demande d'emploi

Au 3^{ème} trimestre 2022, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, et C s'élève à 546 010 et reste stable après une baisse continue de plus de 2 ans. La région suit ainsi la même

tendance qu'au niveau national. Toutefois les évolutions sont diverses selon les publics.

Dans le détail, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue (-1,3%) tandis que le nombre de demandeurs d'emploi ayant une activité

réduite progresse (+1,7%). Par ailleurs, le nombre de jeunes en demande d'emploi augmente (+2,0%) alors que le nombre de seniors diminue (-1,0%).

En outre, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) enregistre une baisse de 2,7%.

Malgré cette stabilisation, l'évolution de la demande d'emploi sur l'année écoulée reste favorable avec une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de 6,2% (contre 7,3% au niveau national).

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

Demands d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à Pôle Emploi.

La définition de demandeur d'emploi de Pôle Emploi ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 3^{ème} trimestre 2022 en catégories A, B et C

	Demands d'emploi	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie A	314 260	-1,3 %	-11,2 %
Catégories B et C	231 750	+1,7 %	+1,5 %
Hommes	260 950	+0,1 %	-6,9 %
Femmes	285 070	-0,1 %	-5,5 %
Moins de 25 ans	67 000	+2,0 %	-6,5 %
25 - 49 ans	324 460	0,0 %	-7,0 %
50 ans et plus	154 550	-1,0 %	-4,4 %
Longue durée (> 1 an)	251 570	-2,7 %	-14,2 %
Total Occitanie	546 010	0,0 %	-6,2 %
Total France métropolitaine	5 153 000	0,0 %	-7,3 %

Source : Pôle Emploi, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables

Taux de chômage

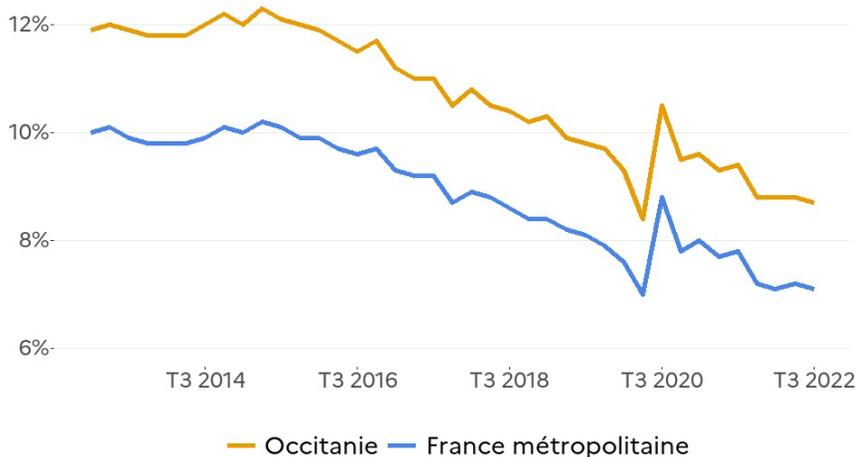
En Occitanie, au 3^{ème} trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,7% de la population active, soit une baisse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Au niveau métropolitain, le taux de chômage s'établit désormais à 7,1%, également en baisse de 0,1 point.

Sur un an, la tendance est également orientée à la baisse avec une diminution de 0,7 point du taux régional, tout comme au niveau métropolitain.

Avec cette diminution, la région enregistre ce trimestre son plus bas taux de chômage depuis 2008 (exception faite du 2^{ème} trimestre 2020 marqué par le début de la crise sanitaire liée au covid-19 et l'impossibilité pour les personnes d'occuper un emploi ou d'effectuer des recherches actives du fait du confinement).

Malgré cette diminution, la région possède toujours le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière la région Hauts-de-France (8,9%) et devant la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,2%).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et France métropolitaine depuis le 1^{er} trimestre 2013



Source : INSEE – Taux de chômage localisés

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

Apprentissage

En Occitanie, plus de 50 000 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage au 3^{ème} trimestre 2022, un niveau record. La région suit ainsi la tendance nationale avec une dynamique légèrement plus forte : +17,4% par rapport au 3^{ème} trimestre 2021 (contre +17,1% au niveau France métropolitaine). Chaque année le 3^{ème} trimestre enregistre une part importante des entrées car beaucoup de contrats débutent au moment de la rentrée scolaire.

Les nouveaux contrats ont été majoritairement signés dans des entreprises du secteur tertiaire (64%) mais tous les secteurs enregistrent une hausse annuelle du nombre de nouveaux contrats. Les jeunes femmes représentent 44% des entrées et cette part est en augmentation. Enfin la hausse des entrées est particulièrement forte parmi les jeunes diplômés du supérieur (+24,3%).

À la fin du 3^{ème} trimestre 2022, plus de 76 800 jeunes sont en contrat d'apprentissage dans une entreprise située en Occitanie, un nombre également en hausse sur un an (+17,4%).

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Entrées et nombre d'apprentis en fin de trimestre par secteur au 3^{ème} trimestre 2022

	Entrées en apprentissage au T3 2022	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage en fin de trimestre	Évolution annuelle
Agriculture	1 310	+23,6 %	2 040	+16,9 %
Construction	6 330	+18,0 %	10 000	+16,4 %
Industrie	7 130	+22,2 %	10 450	+17,7 %
Tertiaire marchand	31 850	+15,8 %	48 430	+17,2 %
Tertiaire non-marchand	3 410	+19,9 %	5 900	+20,5 %
Total Occitanie	50 020	+17,4 %	76 820	+17,4 %
Total France métropolitaine	587 690	+17,1 %	899 920	+16,5 %

Source : DARES – Système d'information des apprentis

Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Au cours du 3^{ème} trimestre 2022, environ 8 110 jeunes ont souscrit un contrat d'engagement jeune en Occitanie.

A fin septembre et depuis la mise en place du dispositif au 1^{er} mars 2022, environ 21 140 jeunes en ont bénéficié dans la région. Cela représente près de 12% des entrées de France métropolitaine sur la période. Ces jeunes ont pour plus de la moitié d'entre eux entre 18 et 21 ans (57%) et sont à 49% des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et présentant des difficultés à obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par Pôle Emploi ou des missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Créations d'entreprises

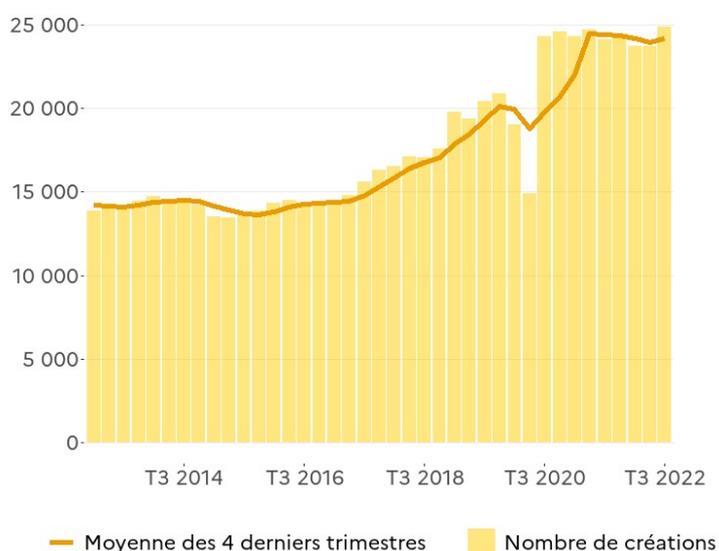


Au 3^{ème} trimestre 2022, près de 24 900 entreprises ont été créées en Occitanie, en augmentation de 4,8% par rapport au 2^{ème} trimestre 2022. La région suit ainsi la tendance nationale mais avec une dynamique moins forte. Le nombre de créations est relativement stable depuis le 2^{ème} trimestre 2021, après une augmentation quasi continue de 2017 à 2021.

Le nombre de créations est porté principalement par les micro-entreprises qui représentent 63% des créations. Cependant, les entreprises hors micro-entreprises enregistrent une plus forte progression des créations.

Tous les secteurs d'activités sont concernés par la hausse, à commencer par l'industrie qui est ce trimestre le secteur enregistrant l'évolution la plus favorable (+16,8% sur un trimestre). Le secteur des services (hors commerce, transports et hébergement-restauration) connaît à l'inverse une relative stabilité (+1,1%).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 1er trimestre 2013 en Occitanie



Créations d'entreprises au 3^{ème} trimestre 2022 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T3 2022	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	15 680	+3,6 %	+3,1 %	63 %
Hors micro-entreprises	9 180	+6,8 %	+3,5 %	37 %
Total Occitanie	24 860	+4,8 %	+3,2 %	100 %
Total France métropolitaine	265 020	+8,2 %	+7,5 %	/

Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements
Données corrigées des variations saisonnières

Défaillances d'entreprises

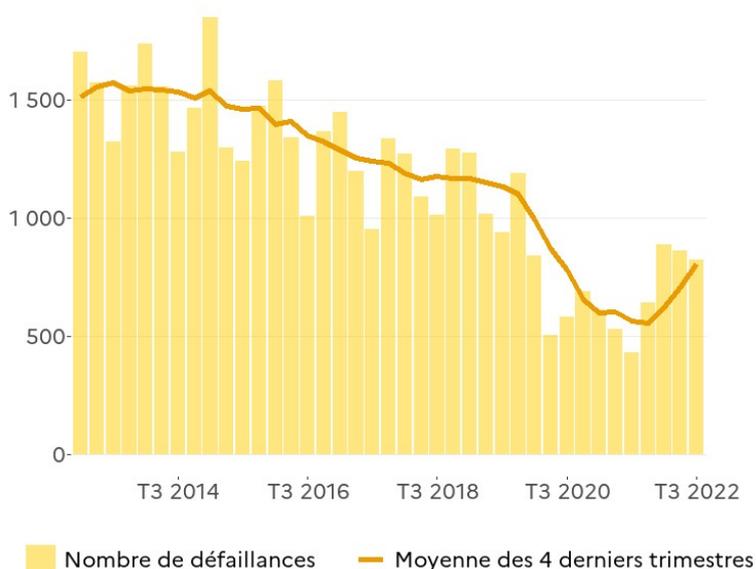


Au 3^{ème} trimestre 2022, 820 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie. Ce nombre est en très forte augmentation en comparaison du même trimestre en 2021 puisqu'il a presque doublé (+90,5%). L'augmentation est par ailleurs plus importante qu'au niveau métropolitain (+69,8%). La région enregistre ainsi 9,2% des défaillances métropolitaines ce trimestre, soit un point de plus qu'il y a un an.

Après une forte chute liée à la crise sanitaire, le nombre de défaillances rebondit depuis un an et les chiffres de ce trimestre confirment cette tendance. Cependant, le nombre de défaillances est toujours inférieur à son niveau d'avant-crise de 12,5% (en comparaison du 3^{ème} trimestre 2019).

Sur un an, tous les secteurs d'activité sans exception enregistrent une hausse des défaillances. Elles augmentent particulièrement dans le secteur agricole (+177,8%), dans le secteur tertiaire marchand (+111,9%) et l'industrie (+97,1%). Les hausses dans la construction et les services non-marchands sont plus limitées mais restent tout de même très importantes.

Évolution des défaillances d'entreprise depuis le 1^{er} trimestre 2013 en Occitanie



Défaillances par secteur au 3^{ème} trimestre 2022 en Occitanie

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne donnent pas lieu à une défaillance.

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	20	+177,8 %	3 %
Construction	180	+59,5 %	22 %
Industrie	70	+97,1 %	8 %
Tertiaire marchand	480	+111,9 %	58 %
Tertiaire non-marchand	70	+43,1 %	9 %
Total Occitanie	820	+90,5 %	100 %
Total France métropolitaine	8 900	+69,8 %	/

Source : Banque de France

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle

Consommation d'activité partielle en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2022

	Activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Dont APLD	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Effectif maximum indemnisé	6 740	-44,7 %	-82,8 %	4 890	-44,9 %	-74,5 %
Établissements indemnisés	910	-39,3 %	-85,3 %	350	-37,5 %	-51,4 %
Heures indemnisées	406 970	-56,2 %	-87,1 %	221 230	-59,3 %	-80,2 %
Montants indemnisés	4 071 990 €	-54,7 %	-86,9 %	2 524 810 €	-57,1 %	-80,6 %

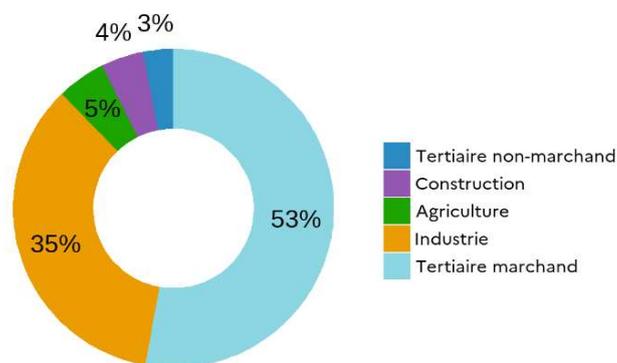
Source : Dares – Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires.

Au 3^{ème} trimestre 2022, le recours à l'activité partielle continue de chuter fortement et atteint son niveau le plus bas depuis le début de la crise sanitaire. Le nombre d'heures indemnisées a par exemple été divisé par 2 par rapport au trimestre précédent. Par ailleurs, le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle chute de 41% sur la même période. Enfin, le recours à l'activité partielle de longue durée (APLD) connaît également un fort recul.

Près de 2 nouvelles demandes d'activité partielle sur 3 concernent le secteur des services marchands. En particulier, le commerce (20%), les activités scientifiques et techniques (17%) et l'hébergement-restauration (13%) sont les secteurs qui ont déposé le plus de nouvelles demandes au cours du trimestre. Par ailleurs, les motifs de demande les plus communs ce trimestre sont « salarié vulnérable » et « conjoncture économique ».

Ce trimestre, les heures d'activité partielle consommées l'ont été principalement par les secteurs des services marchands (53%) et de l'industrie (35%). Cependant, tous les secteurs enregistrent une forte baisse de la consommation, notamment l'industrie qui enregistre la plus forte diminution (-64,2%). La majorité des heures indemnisées ce trimestre l'ont été au titre de l'activité partielle de longue durée (54%).

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 3^{ème} trimestre 2022 en Occitanie par secteur d'activité



Source : Dares – Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Pensé pour faire face à la crise sanitaire, il permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer les horaires de travail de ses salariés. L'entreprise reçoit alors une allocation en échange de contreparties sur le maintien des emplois. L'accès à l'APLD est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



Au cours du 3^{ème} trimestre 2022, 11 établissements situés en Occitanie ont été impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi pour un total de 85 emplois impactés. Ces emplois se situent en grande partie dans le secteur des services marchands (7 sur 10), et dans une moindre mesure dans la construction. Sur l'année écoulée, environ 1800 emplois ont été impactés dans la région, principalement dans l'industrie (70%). Ce nombre a été divisé par 4 en un an.

Par ailleurs, 12 établissements occitans ont eu recours à une rupture conventionnelle ce trimestre, pour un total de 14 salariés concernés. Sur l'année écoulée, le nombre d'emplois concernés est quasiment divisé par 4 par rapport à l'année précédente. Ces emplois sont principalement localisés dans l'industrie et les services marchands.

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T3 2022	11	85	12	14
T2 2022	24	398	7	75
T1 2022	12	812	< 3	< 5
T4 2021	36	512	16	51
Total Occitanie (année glissante)	83	1 807	< 38	< 145
Évolution annuelle	-73,2 %	-75,6 %	-19,6 %	-71,0 %
Total France métropolitaine (année glissante)	1 025	21 991	354	12 767
Évolution annuelle	-70,5 %	-70,9 %	-40,9 %	-36,4 %

Source : DGEFP – RupCo



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

En Occitanie ce trimestre, l'évolution du recours aux prestations sociales varie selon le type de prestations. Si le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (+3,7%) et de la prime d'activité (+3,0%) augmente par rapport au même trimestre en 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA (-1,5%) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) (-17,4%) diminue.

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté, notamment en raison de l'élargissement des critères d'éligibilité en 2019 suite au mouvement des « gilets jaunes ». A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement diminué (-32,3%) tandis que le RSA est resté très stable sur la période.

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

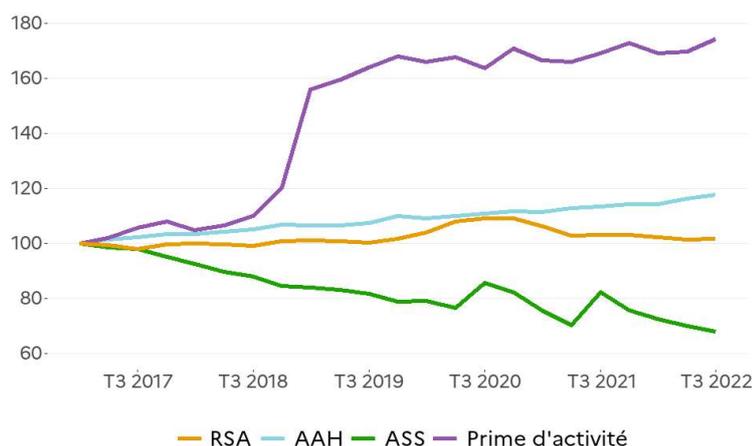
L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Recours aux prestations sociales en Occitanie au T3 2022

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T3 2022	Evolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	192 210	-1,5 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	137 610	+3,7 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	31 300	-17,4 %
Prime d'activité	483 790	+3,0 %

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T1 2017)



Sources : CNAF, MSA, Pôle Emploi. Données provisoires.

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Alan MANCHON (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : Julien TOGNOLA

Réalisation : Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

